

Les logements-foyers pour personnes âgées

Conçus dans les années 1960, les logements-foyers pour personnes âgées pourraient faire partie des réponses efficaces à apporter au vieillissement de la population. Ces structures offrent en effet une solution alternative au maintien à domicile à tout prix ou à la maison de retraite médicalisée. Néanmoins, un décret paru récemment contraindrait les foyers ayant un taux de résidents dépendants trop élevé à se transformer en structures médicalisées. 25 000 places pourraient ainsi disparaître.

Les logements-foyers pourraient avoir encore un bel avenir. Tel est le message qu'ont tenu à faire passer les responsables de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), réunis lundi 19 mars à Paris à l'occasion d'un colloque.

Conçus dans les années 1960 à partir des préconisations du [rapport Laroque](#), ce type d'établissement hébergeant des personnes âgées (Ehpa) est composé de logements autonomes, assortis d'équipements ou de services collectifs (restauration, blanchissage, infirmerie...) dont l'utilisation est facultative. Ces structures sont en fait à mi-chemin du domicile et de la structure médicalisée.

Ce type d'établissement a connu son apogée dans les années 1970, alors que la préoccupation principale du secteur gérontologique est d'échapper aux hospices et aux maisons de retraite plus ou moins médicalisées de l'époque.

Vers des structures à géométrie variable

Mais la mode a changé, et depuis quelques années, les logements-foyers tombent en désuétude, au profit des établissements d'hébergements médicalisés pour personnes dépendantes (Ehpad). Ces établissements, souvent gérés par un centre communal d'action sociale ou une association, ne sont généralement pas médicalisés, tant au niveau du personnel que des locaux. La plupart du temps, ces établissements ne sont pas adaptés pour accueillir des personnes âgées présentant des détériorations intellectuelles. Or cette tentation du "tout-médicalisé" n'enchant pas les responsables de foyers qui souhaitent maintenir cette solution alternative à la maison de retraite pour les retraités au revenus modestes. "Le logement-foyer est aussi un outil de réponse au vieillissement", estime le président de la Fnadepa, Claudy Jarry. "Aux formes très variées du vieillissement de la population, il faut apporter des réponses tout aussi vastes. Les foyers peuvent trouver leur place dans ces réponses. Ces structures à géométrie variable sont ancrées dans les territoires et permettent justement de répondre aux besoins locaux." Ce qui pose problème réside justement dans la géométrie variable. "Le concept de logements foyers n'est pas obsolète. Cependant il semble plus simple pour les pouvoirs publics de réaliser des projections sur des structures standardisées", explique Stéphane Lebouler, chargé de mission au département "Questions sociales" du Centre d'analyse stratégique. Il fut également l'auteur du dernier rapport du CAS [1] sur les Ehpad. "Découper ainsi la réalité est évidemment plus simple que de porter des projets adaptés et expérimentaux." "La politique gérontologique n'est envisagée que sous l'aspect comptable par nos dirigeants qui ne portent qu'un regard énarque sur la question", déplore Alain Lecerf, directeur général d'Arefo, une entreprise associative qui gère 35 logements-foyers à travers la France. "Or nous savons que tous les Français ne deviendront pas sévèrement dépendants et pourront continuer à vivre dans une relative autonomie."

Plafonner la dépendance en foyers

Les logements-foyers semblent pourtant retrouver grâce aux yeux des politiques vieillesse. "Personne ne doute de la nécessité de préserver cette forme d'accueil pour les

personnes âgées autonomes aux revenus modestes", affirme Nathalie Montengon, chargée du dossier logements-foyers à la Direction générale de l'Action sociale. Le ministère délégué aux Personnes âgées, par exemple, s'intéresse tellement à la question qu'il vient de publier un décret sur la tarification des foyers, introduisant un plafond de résidents dépendants au sein des établissements. Il prévoit que les foyers dont le GMP [2] supérieur à 300 et qui accueillent plus de 10% de personnes considérées comme très dépendantes (déments grabataires, grabataires lucides ou déments déambulants) ne pourront plus accueillir de nouveaux résidents au niveau de dépendance élevé, sans médicaliser la structure. Ils ne devraient pas non plus bénéficier des forfaits soins servis par l'assurance maladie permettant le recrutement de personnels soignants. Cette faculté est désormais réservée aux seuls Ehpad ayant négocié une convention tripartite. Selon Nathalie Montengon, entre 15 000 et 17 000 places des 3000 foyers-logements de France sont actuellement concernées par ce décret. Or les gestionnaires des structures visées semblent plus qu'inquiets des conséquences du texte. "Sur 35 foyers dont nous assurons la gestion, 8 sont concernés. Si je n'ai pas d'autre solution d'ici la fin de l'année, je devrai mettre en place un plan social au 31 décembre 2007", déplore Alain Lecerf. Elsa Maarek, directrice du cabinet EHPA Conseil estime qu'environ 25 000 places devraient ainsi disparaître dans les années à venir.

Médicalisation : le parcours du combattant

Seule solution : médicaliser la structure et négocier une convention tripartite avec la Ddass et le conseil général. Or transformer un foyer-logement en Ehpad relève du parcours du combattant. "Un grand nombre de foyers sont déjà architecturalement inadaptés aux besoins de leurs résidents. La transformation en Ehpad nécessite la plupart du temps une révolution architecturale, culturelle et technique." Il faut notamment augmenter la surface et le nombre des espaces collectifs au sein de l'établissement ou encore restructurer les espaces privés pour les adapter aux normes strictes des Ehpad. Sans oublier le coût "parfois rédhibitoire" de la transformation. "Au bas mot, construire un Ehpad neuf coûte environ 9 millions d'euros. Si le montant des travaux à réaliser atteint au moins 6 millions d'euros, il faut se poser la question de l'intérêt de la transformation", note Elsa Maarek. Trouver un financeur ne sera pas forcément plus aisé. 90% des foyers-logements appartiennent à des offices HLM. Or "la plupart des foyers-logements n'ont pas été maintenus en état. Il y a donc peu de chances pour que les offices HLM acceptent de financer de tels travaux", estime la consultante. Heureusement, les promoteurs privés ont pris la mesure du vieillissement et choisissent d'investir dans des structures médicalisées. Le recours au privé peut donc se révéler intéressant, à une seule condition : "le gestionnaire devra négocier un loyer acceptable auprès du promoteur", afin de pas faire grimper les tarifs d'hébergement.

Benoît Méli

(pour SENIORSCOPIE)

[1] Le Centre d'analyse stratégique s'appelait alors Commissariat général au Plan.

[2] Le Gir moyen pondéré (GMP) permet d'exprimer la dépendance moyenne des personnes hébergées dans un établissement.